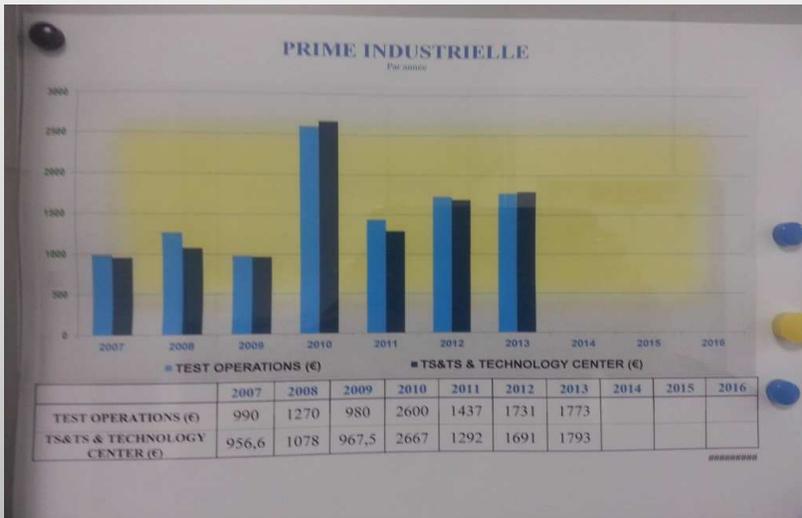


ENCORE UNE FOIS LE MANAGEMENT FMT NE RECULE DEVANT RIEN SAUF QUE CETTE FOIS IL SE TROUVE FACE A UN MUR, NOUS LES SALARIES EN COLERE.

Les salariés OATAM de FMT Grenoble perçoivent depuis de nombreuses années une prime de résultat calculée mensuellement sur des critères prédéfinis et versée au salaire trimestriellement.

Cette prime représente en moyenne un complément de salaire d'environ 1800 euros /an et par salarié.



MODIFICATION OU SUPPRESSION D'UN USAGE OU D'UN ENGAGEMENT UNILATÉRAL

Dénonciation

Remarque **MODALITÉS DE
DÉNONCIATION**

• La dénonciation, par l'employeur, d'un engagement unilatéral doit, pour être régulière, être précédée d'un préavis suffisant pour permettre des négociations et être notifiée, outre aux représentants du personnel, à tous les salariés individuellement s'il s'agit d'une disposition qui leur profite (tel l'octroi de huit jours de congés supplémentaires et de six jours de congés formation, comme en l'espèce). La dénonciation ne peut être effective qu'à une date postérieure à ces formalités.

Cass. soc., 20 juin 2000, n° 98-43.395 P, Argillet-Barre et autres c/CAF de Seine-Saint-Denis et autres

NOUS AUSSI NOUS T'AVONS RECONNUE



**SUITE AUX DEBRAYAGES MAJORITAIREMENT SUIVIS
DEMARRES DEPUIS DIMANCHE DERNIER ET FACE AU
SILENCE DU MANAGEMENT, NOUS APPELONS :**

**À PARTIR DE VENDREDI 28 FEVRIER ET JUSQU'À
MARDI 4 MARS A UN POSTE COMPLET AU
MINIMUM DE GREVE POUR LES EQUIPES 1, 2, 4, 6 ET
PERSONNEL A LA JOURNEE ET UN DEMI-POSTE POUR
LES EQUIPES 3 ET 5**



Quelles sont les revendications portées par la CGT ?

LES FAITS

Décision unilatérale afin de modifier les critères de la prime de résultat du FMT conduisant à une baisse de 300 euros car ces critères ne sont pas atteignables.
 Situation difficile dans plusieurs équipes depuis la mise en application de l'accord FEMTO avec aucune prise en compte par le management de ses difficultés.
 Annonce du report des mesures salariales au 1^{er} juillet sans rétroactivité.
 Baisse comprise entre 25 et 30 % de l'intéressement 2013.
 Annonce de la volonté d'insérer des critères inatteignables de calcul de l'intéressement 2014 conduisant inexorablement à un niveau très faible.

LES SOLUTIONS

- 💡 **L'intégration de la prime industrielle à notre salaire de base.**
- 💡 **La réévaluation de la prime de transport qui n'a pas augmenté depuis 2005**
- 💡 **La reconnaissance de la pénibilité du travail posté par l'augmentation des primes d'équipes et notamment celle de l'équipe d'après-midi.**
- 💡 **La diminution (Eq 6) voir la suppression dans certains cas (Eq 3) ou l'adaptation (Eq1 et 2) dans d'autre, du recouvrement inutile dans la pratique, prévu par l'accord FEMTO.**
- 💡 **Rétroactivité des mesures NAO à compter du mois d'avril**
- 💡 **Versement d'une prime exceptionnelle de 500 euros afin de pallier à la baisse du niveau de l'intéressement 2013**

Et pour y parvenir et bien on pourrait :

- 💡 **Diminuer les dividendes versés aux actionnaires et investir dans la recherche et développement, créer des emplois.**
- 💡 **Diminuer les rémunérations exorbitantes des dirigeants. 5% de leur part fixe n'est pas suffisant. La rémunération de C.Bozotti (qui a augmenté de 55% entre 2008 et 2013, et la vôtre ?) est de 192 fois le SMIC, salaire le plus bas à ST France.**
- 💡 **Demander le départ d'acteurs de choix stratégiques conduisant à autant des régressions sociales**



La seule réponse à notre mécontentement s'est traduite par la menace de fermer deux équipes !!!!

A vous d'agir !